

Image not found or type unknown



## Héritate suite à décès du père

Par **mivan**, le **28/02/2013** à **13:24**

Bonjour,

Mes parents mariés ont divorcé peut de temps après à ma naissance. J'ai été reconnu par mon père dont je viens d'apprendre par le journal le décès. Ce père s'est remarié et a eu un autre enfant.

Ma question est très simple : vais-je être contacté par un notaire pour les droits de succession et autre héritage ? Ou bien est-ce à moi d'entreprendre des démarches ?

Merci,

Marek

Par **mivan**, le **22/04/2013** à **14:09**

Bonjour,

Pour info, le notaire chargé de la succession de mon père m'a contacté. Je suis le co-héritier avec mon demi-frère mais pour l'instant, je ne sais pas si ce sont des actifs ou passifs.

Merci pour ceux qui m'ont répondu.

Marek

Par **youris**, le **22/04/2013** à **14:13**

bjr,

si la seconde épouse de votre père est vivante elle est également héritière.

cdt

Par **mivan**, le **22/04/2013** à **14:55**

D'après le notaire mon père était pacsé mais le pacs a été rompu. D'où la stipulation sur les 2 héritiers seulement.